

CAS DE FORCE MAJEURE

Les revendeurs d'électricité français qui s'approvisionnent par contrat en électricité d'origine nucléaire produite par le parc EDF au prix de 42 €/MWh **ont osé demander à la Commission de Régulation de l'Énergie de suspendre les contrats en cours en invoquant le cas de force majeure lié au COVID 19.**

En effet, disent-ils, le prix spot de l'électricité est bien moindre et, **sous-entendu, nous pourrions faire de plus gros bénéfices.**

Effectivement, la consommation électrique étant en recul de 15 % (et le vent et le soleil généreux), les prix spot ont sérieusement baissé.

La CRE leur a opposé une fin de non-recevoir.

Que penser de cette requête ?

D'abord ces **revendeurs ne sont que des intermédiaires qui achètent à EDF et revendent** de l'électricité à des clients, domestiques pour la plupart. Or **les clients domestiques ont précisément, en raison du confinement, gonflé leurs volumes de consommation.** Comme ces revendeurs se contentent d'acheter à 42 €/ MWh et revendre à un prix légèrement inférieur au tarif réglementé de vente imposé à EDF, **leurs bénéfices actuels gonflent au prorata du volume de vente.**

Mais ces revendeurs ne disent pas que le **prix de l'électricité nucléaire qu'ils achètent a été fixé le 7 décembre 2010 (loi NOME), c'est-à-dire avant Fukushima.** Ce prix est **bien inférieur au coût réel et actuel de production des centrales nucléaires EDF** qui a intégré les modifications post-Fukushima, les exigences accrues de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et la dérive naturelle de l'inflation depuis 10 ans.

Ils ne disent pas non plus qu'ils **n'assument aucun risque de production, risques sûreté et industriels, risques financiers et sociaux.** Risques bien connus de tous les industriels ...

Ils oublient, en invoquant le cas de force majeure, qu'**EDF est actuellement devant un véritable cas de force majeure en assurant la continuité de Service Public, dans des conditions extrêmement difficiles. Et, de son côté, EDF a mis en place des dispositions pour venir en aide aux plus démunis et aux entreprises en difficulté. Les revendeurs pourraient s'en inspirer !**

En réalité, **leur cas de force majeure est surtout l'opportunité qu'ils pourraient avoir de doubler leur bénéfice** en profitant de la situation actuelle.

Ces **revendeurs ne sont en fait que des prédateurs sans scrupules** qui n'ont aucune utilité. Lorsqu'ils **disparaîtront, on pourra leur dire "en entrant dans le néant, vous vous sentirez chez vous".**

Jean Fluchère